Contrat de carte à points
Amap Chèvrerie du Felsenbach
Fromages de chèvre
Fromages et yaourts de brebis

CERNAY

Saison 2019

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Le producteur	**Le consom'acteur**
Famille Durwell La Chèvrerie du Felsenbach	(Nom, Prénom) ……
Vallée du Florival	(Adresse)…… ……
68610 Sengern	(Code postal, Commune)……
	Courriel :…… Téléphone : ……

N° Adhérent : ……
Membre de l'Amap Chèvrerie du Felsenbach : oui – non
Membre des autres Amaps suivantes ……

Valeur du point : 1,00€

Pour l'Amap Chèvrerie du Felsenbach vous pouvez acquérir une carte à point d'une valeur mini de 15 points (15,00€) et d'une valeur maxi de 45 points (45,00€) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Rappel pour la saison 2019 :

- Le fromage de chèvre : 2,50 points
- Le fromage de brebis : 3,00 points
- Les 3 yaourts de brebis : 3,00 points

Attention : S'il suffit d'être adhérent à Thuramap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap Chèvrerie du Felsenbach, pourront renouveler leur carte à point en cours de saison.

Etabli en 1 exemplaire à ……, le ……2019 et signé par les parties :	
Le producteur	Le consom'acteur
Signature	Signature

Rappel : Valeur du point : 1,00€

Dates (Souscription, Renouvèlement ou utilisation)	**Approvisionnement de la carte** (ou report solde carte précédente)	**Débits** (en points)	**Crédits** (en points)

Mise à jour le 25/02/19